

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES**

**DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 27 FÉVRIER 2023**

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Président par le Conseil Communautaire du 17/07/2020, visée en Préfecture le 30/07/2020 ;
- Vu l'article R. 2194-2 du Code de la Commande Publique autorisant la modification des marchés en cours d'exécution ;
- Vu le marché n°M 22022 en date du 14 juin 2022 concernant la "rénovation du toit de la trémie ordures ménagères" ;
- Considérant qu'un vérin devant initialement être conservé est apparu défectueux au démontage;
- Considérant qu'il est nécessaire de faire confectionner un vérin neuf pour remplacer celui défectueux;
- Considérant que la société SARL CORA a fourni un devis pour la confection de ce vérin supplémentaire pour un montant de 2 452 ,00 € HT;
- Considérant qu'il y a lieu de contracter un avenant n°1.

**DÉCIDONS**

**Article 1 :**

Il est conclu un avenant n°1 au marché n°M 22022 du 14 juin 2022 Rénovation du toit de la trémie ordures ménagères ayant pour titulaire la société SARL CORA, pour rajouter la confection d'un vérin.

**Article 2 :**

La prestation de confection d'un vérin est ajouté au marché pour un montant de 2 452€ HT portant le montant total du marché à 18 132 € HT soit une hausse de 15,6 %.

**Article 3 :**

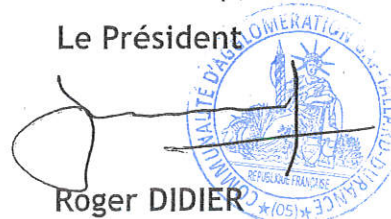
Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

**Article 4 :**

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Madame la Directrice de la Propreté Urbaine sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 27 février 2023

Le Président



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 09 MARS 2023

Publié ou notifié le : 09 MARS 2023

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)  
Utilisateur : ACTES AGGLO

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2023_03_15
Objet :	Avenant n°1 Rénovation du toit de la trémie ordures ménagères
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-03-09 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-200067825-20230309-D2023_03_15-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 005-200067825-20230309-D2023_03_15-AI-1-1_0.xml	text/xml	885 o
<b>Document principal (Acte individuel)</b> Nom original : D_3239.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20230309-D2023_03_15-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	54.7 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 mars 2023 à 08h49min02s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 mars 2023 à 08h49min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 mars 2023 à 08h49min04s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 mars 2023 à 08h49min11s	Reçu par le MI le 2023-03-09